



Accord pour une embauche et blocage de ma hiérarchie

Par **Tazette_1974**, le **26/10/2010** à **18:28**

Bonjour,

Je suis salariée d'une entreprise A, et mise à disposition pour une entreprise B (sans aucun avenant à mon contrat de travail initial, qui a été signé avec l'entreprise A).

J'ai postulé à une offre "interne" dans l'entreprise A (en informant mon supérieur de l'entreprise B), et ai reçu un mail en retour me disant que je suis acceptée au poste, avec une date d'entrée en poste au 15/11 (à faire valider avec ma hiérarchie actuelle), mon futur statut, et mon salaire était précisés. J'ai renvoyé ce mail à mon supérieur (de l'entreprise B), l'informant de mon souhait d'accepter ce poste, et demandant si le délais de préavis leur convenait. Mon supérieur (entreprise B), refusant de me laisser partir, a fait "pression" sur mon futur patron (entreprise A). Au final, je viens de recevoir un nouveau mail m'indiquant que le recrutement était gelé jusqu'à nouvel ordre. Quel est mon recours ? Est ce que le premier mail peut faire office de promesse d'embauche ?

Par **JPALMER**, le **26/10/2010** à **22:44**

doit y avoir une confusion entre les A et les B

Vous êtes salarié de A et votre futur patron est aussi le A
?

Par **Tazette_1974**, le **26/10/2010** à **22:51**

C'est tout à fait ça (aussi bizarre que ça paraisse !)... J'ai été embauchée par l'entreprise A, qui s'est scindée en 2 structures distinctes : A et B. Je suis restée salariée de A (mon contrat de travail n'a pas été changé) mais mis à disposition de B (car toute mon activité est exclusivement dans la structure B). Aujourd'hui, j'ai postulé à une candidature dans la structure A, qui m'a donné une réponse favorable par mail jeudi dernier.... Et entre temps, la structure B est intervenue pour bloquer le processus de recrutement... Du coup, la structure A m'a renvoyé un second mail, m'informant du gel de ce recrutement, sans plus de précisions... Je précise également que les dirigeants de ces deux structures ne se supportent pas, et que toute discussion est purement et simplement impossible. Je vous remercie par avance pour votre aide, car je ne sais plus comment faire pour réintégrer ma structure d'origine (A).

Par **JPALMER**, le **26/10/2010** à **23:26**

Ha ! je comprends mieux, en fait vous êtes en mission dans l'entreprise B c'est comme si on vous avait envoyé en déplacement. Déjà il faut que cela soit précisé dans votre contrat de travail, c'est comme quelqu'un qui est embauché pour faire le SAV, dans son contrat c'est précisé que le lieu de travail est chez les clients. Ceci dit, ça se pratique couramment surtout quand l'entreprise est en manque de charges de travail.

Sinon à part dénoncer le contrat de travail on ne peut pas obliger un employeur à vous affecter à un autre poste au sein de l'entreprise. Je ne pense pas que le Email de promesse aie une quelconque valeur juridique. Ceci dit, tout dépend du patron de l'entreprise A ,si il as accepté de vous bloquer, ça veut dire qu'ils ne se détestent pas tant que ça sinon il vous aurait récupéré rien que pour faire chier l'autre (le B)